

PRÉMICES DE LA CHARTE DE VENISE¹

Chargé d'établir le rapport général introductif au « Congrès International de la Restauration » qui s'est tenu à Venise du 25 au 31 mai 1964, Raymond Lemaire ouvrait ainsi la voie à un grand débat scientifique.

C'est de ce foisonnement d'idées qu'émergeront les concepts fondateurs de la, désormais célèbre, Charte de Venise. C'est le point de départ du « regard en arrière » qu'il porte sur une étape déterminante de sa vie qui va bientôt se confondre avec l'évolution des idées en matière de patrimoine.

Au moment de l'ouverture du Congrès, 29 communications ont été annoncées, relevant de la 1^{ère} Section. Plusieurs communications n'ont pas été introduites; en tout, 23 documents ont été remis. Ce sont ces documents qui seront analysés ici, en essayant, au-delà de l'exposé des auteurs, de regrouper par thème les idées émises afin de faciliter les discussions.

Les congressistes qui n'ont pas fait parvenir leur communication au Secrétariat du Congrès me pardonneront de ne pouvoir faire état de leur message. (Treize rapports supplémentaires ont été envoyés à la direction du Congrès après la clôture de celui-ci ; le rapport a été remanié en conséquence). Des idées divergentes, sinon opposées étant parfois émises, la discussion, le facteur le plus fructueux d'un Congrès scientifique, ne manquera pas d'objets.

Un grand nombre de communications concernent, en effet, en tout, en partie ou occasionnellement, quelques thèmes majeurs qui dénotent les mêmes préoccupations chez la plupart des congressistes :

- la définition du monument et de ses valeurs ;
- le monument et la société d'aujourd'hui ;
- le monument et son entourage ;
- l'esprit de la restauration des monuments et l'enseignement de cette discipline.

Nous pourrions envisager successivement les idées émises autour de ces têtes de chapitre.

LA DÉFINITION DU MONUMENT ET DE SES VALEURS

Définir le concept « monument », c'est à la fois justifier les activités de tous les architectes et techniciens des monuments historiques et éclaircir les raisons d'être de ce Congrès. Certains d'entre nous se sont attachés à cette tâche délicate. Le vocable « monument » est employé dans la vie d'aujourd'hui, chargé de significations si variées qu'il est incontestablement opportun de donner au mot un contenu d'autant plus défini qu'il acquiert la valeur d'un terme juridique dans les lois, qui dans presque tous les pays du monde visent à conserver et à mettre en valeur cette partie essentielle du patrimoine culturel que sont les édifices du passé.

¹ Rapport général - II^e Congrès international de la Restauration, Naples, mai 1964.

F. Mielke, de Berlin, a consacré une communication à ce problème sous le titre : « *Pour une définition scientifique de la notion du monument historique* ». Son désir est de fixer le concept monument par des données qui échappent aux fluctuations de la pensée et des sentiments. Il propose de dégager des termes qui agissent les uns sur les autres, à la manière d'une formule mathématique.

La base en est constituée par la « construction originale », document unique en son espèce, impossible à reproduire, tout en lui conservant sa valeur de document. L'édifice original a passé à travers les années et les siècles et s'est enrichi d'une dimension nouvelle : celle du « temps », deuxième terme de l'équation proposée. Au cours de son histoire, le document original a subi l'action des hommes et du temps qui peut avoir augmenté ou diminué sa « valeur » : troisième terme éminemment variable de la définition.

Enfin, tout édifice est tributaire des données locales qui ont affecté à la fois sa manière d'être et sa façon de survivre; le facteur « lieu » devient ainsi le dernier élément d'une mise en formule du concept monument qui, selon l'auteur, devrait s'écrire de la manière suivante :

- **monument = original + temps + valeur + lieu ;**
soit : **M = O + T + V + L.**

En plus de cette définition de la valeur matérielle du monument, M. Mielke lui reconnaît un aspect immatériel spécialement sous la forme d'une valeur de symbole, qui n'est pas nécessairement attachée à la valeur originale ou non du monument.

C'est cette valeur de symbole, souvent indépendante de la valeur du document original, qui peut justifier certaines reconstructions d'édifices du passé, surtout celles qui se font après des guerres destructrices. Cette valeur de symbole attachée au monument rejoint certaines idées émises par J. Zachwatowicz et par L. Crespi dans leurs communications dont il sera question plus loin.

A côté de cette manière nouvelle d'aborder un vieux problème, d'autres auteurs et parmi eux tout particulièrement J. Zachwatowicz et J. Pavel maintiennent la définition traditionnelle selon laquelle « *le monument historique est un document d'une époque donnée de l'histoire du développement de la culture et de la civilisation* ».

J. Pavel rapporte cependant que « *la loi tchécoslovaque sur les monuments culturels ne pouvait accepter une formule aussi générale pour des raisons visant la pratique des organismes à qui sont confiés les soins apportés aux monuments* ». « *Le même problème s'est posé* », nous dit-il, aux législateurs de l'Allemagne de l'Est et de la Pologne. Un tel fait justifie donc la nécessité de mieux circonscrire le concept « monument ».

LE MONUMENT ET LA SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI

Le développement de la culture à toutes les couches de la population et l'extension du tourisme se trouvent, sans aucun doute, à l'origine de la reconnaissance d'une fonction sociale au monument. La nation tout entière s'est rendue compte que, selon les termes de la Convention, « toutes ces richesses lui appartiennent » et peuvent contribuer à son épanouissement. C'est dans cette perspective que la traditionnelle division des monuments en « monuments morts » et « monuments vivants » a été examinée dans plusieurs communications. L. Crespi en traite sous le titre « *Monumenti vivi o morti* » pour regretter cette distinction.

Presque tous les monuments sont encore vivants d'une certaine manière

les ruines de Pompei, inhabitées, mais très vivantes parce qu'elles nous permettent de participer, aujourd'hui encore, d'une certaine manière, à la vie intime d'une histoire déjà lointaine;

- les ruines du Forum Romanum parce qu'elles sont chargées d'une valeur symbolique d'origine politique et par le fait même, liées à la vie d'une nation;
- le Parthénon parce que sa valeur intrinsèque lui octroie l'immortalité.

Les monuments sont vivants parce qu'ils possèdent une valeur active qui appartient à toutes les générations et celles-ci les inscrivent à leur manière au sein de leur vie sociale et culturelle. Cette conception rejoint d'assez près celle que J. Pavel défend dans sa communication « *Le monument et la société moderne* ».

Le rôle social du monument y est mis sur le pavois. « *Les noyaux historiques des agglomérations modernes et toujours grandissantes, écrit-il, doivent former les centres culturels hautement distingués par les valeurs de leurs traditions d'histoire de l'art* ». Cet aspect social de l'art a incité la Tchécoslovaquie à protéger « les monuments qui témoignent de l'évolution des classes sociales, leurs rapports mutuels et leurs luttes et représentent de ce fait pour le pays une catégorie nouvelle de monuments classés ».

M. Berucci dans « *Il monuments vivo* » et F. Forlati, dans « *Metodi di restauro monumentale nuovi et nuovissimi* », poussent plus loin la notion du « vivant » au sein du monument historique en insistant sur le fait que l'une des principales préoccupations doit être de garder le monument au sein de la ville, c'est à dire de l'action. « *L'étude historique et la recherche scientifique sont, dit M. Berucci, des valeurs subordonnées. L'essentiel est de rendre le monument le plus adéquat possible à sa fonction ancienne et actuelle. Travailler à un monument doit avoir comme but essentiel de maintenir son efficacité, de manière à ce qu'il puisse constituer, pour nous, comme pour nos ancêtres, un cadre pleinement adapté à nos besoins physiques et spirituels* ».

Rendant à la société des services éminents et irremplaçables, il va de soi que la société a, de son côté, envers son patrimoine monumental, un devoir sacré : celui de veiller à sa conservation et à sa mise en valeur. « *Cette idée devrait imprégner toutes nos activités dans le processus de modification constante de notre vie* dit J. Zachwatowicz, dans sa communication : « *Nouveaux aspects de la théorie de la conservation des monuments historiques* ». Elle doit être comprise et appréciée par les économistes, les planificateurs qui organisent la vie économique du pays, par les urbanistes et les architectes qui composent les nouvelles formes dans l'espace, par toute la société qui, activement, prend part à ce processus de modification. On ajouterait volontiers à cette liste : et par les responsables politiques tant sur le plan national que régional et local. J. Duvert le souligne dans sa communication : « *Le rôle des collectivités locales en face des vestiges du passé européen* », tandis que M. J. Fitch, parlant des problèmes de la conservation dans les nouveaux Etats africains, élargit la notion de conservation à tout le patrimoine national du passé pré-industriel, de l'art aux coutumes et aux traditions populaires.

LE MONUMENT ET SON ENTOURAGE

Personne ne doute plus aujourd'hui que, en plus de la conservation de la substance dont les monuments sont faits, le problème le plus important qui se pose aux architectes et techniciens des monuments historiques, est la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur des sites monumentaux, ce terme étant considéré sous son aspect le plus étendu et comprenant aussi bien les grands ensembles célèbres que l'entourage des monuments modestes.

La croissance souvent sauvage des villes et des agglomérations industrielles et commerciales, les reconstructions de l'habitat souvent intempestives et dénuées de goût, l'extension des réseaux routiers, l'exécution des grands travaux du génie civil ou militaire, ont, très souvent et dans presque tous les pays, touché trop durement le patrimoine monumental et la beauté des paysages pour ne pas provoquer une grande émotion.

Plusieurs communications en portent la trace et sont, en tout ou en partie, consacrées à ce problème.

J. Pavel nous rapporte que la Tchécoslovaquie a créé la notion de « réserve urbaine » par un article spécial de la loi sur les monuments et la culture.

J. Zachwatowicz insiste sur les efforts faits en Pologne « *pour conserver dans l'aménagement de l'espace, les valeurs essentielles de l'ancien* » et « *pour les faire servir aux nécessités de la vie contemporaine et à la formation de la nouvelle culture* ». L'aménagement des centres urbains anciens nous porte nécessairement à considérer les rapports entre l'architecture ancienne et l'architecture contemporaine.

V. Martiny en traite dans sa communication « *L'intégration de l'architecture contemporaine dans le cadre urbain ancien et la mise en valeur des vestiges dans l'aménagement des villes* ». La nécessité de créer des liens harmonieux entre l'ancien et le nouveau y est soulignée. Ces liens naîtront « *de l'esprit de la composition, du jeu des volumes et de la tonalité des matériaux* », et non de « *reconstitution hypothétique ou d'un décor qui prolonge l'architecture de l'ancien à mettre en valeur* ».

M. Iniguez nous cite des exemples d'aménagement de sites monuments dans sa communication « *Ambientacion de monumentos y de los conjuntos monumentales* ». Il insiste sur les efforts faits en Espagne, où de nombreux sites ont été aménagés, entre autres à Roda de Isabena, Castillo de Monteres, Burgos, Barcelone, Gerone,...

M. H. Jowai insiste également sur l'importance du monument comme élément d'un cadre et sur la responsabilité de l'urbaniste comme ordonnateur général de ce dernier.

L'intérêt essentiel du cadre a conduit H. Wolff à consacrer une communication très fournie de données historiques et techniques à l'étude des pavements des monuments et des villes sous le titre « *The contribution of pavement of the historical scene and the exigence of this protection* ». Il demande que les pavements anciens soient protégés au même titre que les monuments qu'ils entourent.

H. Lacoste en donne une illustration en concluant sa contribution à nos travaux : « *Faut-il maintenir in situ les mosaïques d'Apamée de l'Oronte* » par l'affirmation que seule la conservation sur place de ce pavement permet de maintenir sa signification.

LA DOCTRINE DE LA CONSERVATION

L'évolution des conceptions et des problèmes, dont certains ont été évoqués plus haut a nécessairement influencé l'esprit et la méthode de la restauration des monuments qui constituent le quatrième des pôles autour desquels on peut regrouper les interventions des congressistes en matière de doctrine.

Nous touchons ici un point délicat et sensible. L'importance du passé joue encore un rôle important dans ce domaine. Les vieilles doctrines restent coriaces et plus d'une communication fait état de l'impérieuse nécessité d'abandonner des conceptions dépassées depuis longtemps dans les milieux spécialisés, mais auxquelles, les faits le prouvent, plus d'un restaurateur reste fidèle.

M. Meek dans sa communication « *Changing attitude to restoration* », Lord Euston dans « *The principles of conservation and repair* », rapportent l'histoire de la restauration dans leurs pays respectifs, l'Irlande et la Grande-Bretagne.

J. Zachwatowicz fait de même pour la Pologne, tandis que V. Fiedorov explique « *Les principes généraux de la conservation et de la restauration des monuments d'architecture en Union Soviétique* » et M. Baldine traite de la méthodologie de l'étude d'un « *Ensemble architectural sur l'exemple de la Laure de la Trinité et de Saint-Serge* », insistant sur la nécessité d'une étude préliminaire de chaque

monument historique afin d'en connaître l'histoire et, par conséquent, de choisir en connaissance de cause la solution la meilleure.

Le jugement sur les travaux faits dans le passé amène ces auteurs à dégager une ligne de conduite adaptée aux conceptions d'aujourd'hui. Tous insistent sur l'importance de « l'authenticité du monument historique et l'inviolabilité de ce qui, en lui, est original ».

Toute doctrine nouvelle doit partir de ces prémices. Sur le plan de la doctrine, le fait capital du Congrès est, sans conteste, le projet de modification de la Charte d'Athènes de 1931, introduit conjointement par P. Gazzola et R. Pane.

Deux considérations ont inspiré cette proposition de modification d'un document qui a fait date dans l'histoire de la restauration des monuments.

Le premier rejoint le point III évoqué plus haut. « *Pour rester valides* » - disent les auteurs - « *il faut adopter les critères aux conséquences des plus récentes expériences culturelles et aux rapports nouveaux entre l'urbanisme et la tutelle des monuments et de leur cadre* ». La seconde raison : il faut renoncer à certaines instructions trop particulières énoncées dans la Charte.

Selon le projet de P. Gazzola et R. Pane, dont la rédaction se réfère non à la Charte d'Athènes elle-même, mais aux articles correspondants de la « *Carta del Restauro* » d'Italie adoptée en 1931, l'article 1 qui traite de la nécessité de l'entretien du monument, l'article 2 consacré au respect de l'authenticité du monument, l'article 3 affirmant l'interdiction, dans les ruines, des travaux de reconstruction autre que l'anastylose, l'article 5 concernant la volonté de maintenir dans le monument tous les éléments de valeur artistique, quelque soit l'époque à laquelle ils appartiennent, l'article 9 consacré à l'emploi des méthodes modernes pour la conservation et la consolidation des monuments anciens, et l'article 10 qui traite des fouilles et de la conservation « *in situ* » des trouvailles, seraient à conserver inchangés parce que leur énoncé répond encore aux exigences d'aujourd'hui.

La première modification suggérée concerne l'article 4 qui affirme la nécessité de conserver aux monuments une destination proche de leur destination primitive et crée une distinction entre monuments « *vivants* » et « *morts* ».

Le nouveau texte abandonnerait cette distinction, contre laquelle L. Crespi s'est élevé dans sa communication déjà citée, et serait rédigée de manière à insister non plus sur la nature de l'occupation, mais sur la nécessité d'utiliser le monument en respectant l'intégrité de la configuration des espaces internes.

L'article 6 de la Charte traite, mais très superficiellement et dans une optique qui n'est plus actuelle, des rapports entre le monument et son cadre. La rédaction devra être modifiée de manière à s'adapter à notre vision nouvelle des rapports entre les monuments et l'urbanisme.

La rédaction de l'article 7 exprime, elle aussi, concernant le problème de la transformation et de l'agrandissement des monuments anciens, des conceptions qui, pour être valables vers 1930, ne répondent plus à l'optique actuelle ; un texte nouveau devrait être élaboré.

Il en est de même pour l'article 8 qui souligne la nécessité de créer, soit par les matériaux, soit par la taille ou le caractère, une différence nette entre les parties authentiques et les parties renouvelées. Le texte de 1930 devrait être assoupli pour sauvegarder l'unité esthétique d'un monument restauré.

Enfin, les auteurs voudraient voir modifier l'article 11 afin d'insister davantage sur la nécessité des études scientifiques et architecturales complètes préalables à toute restauration et l'obligation de faire suivre tout travail à un monument ancien d'une publication consignait les découvertes éventuelles et la nature des travaux exécutés.

L'absolue nécessité d'études scientifiques approfondies préalables à toute restauration, faisant aussi état de documents d'archives a, par ailleurs, été soulignée dans la communication de M. Catti-Perer.

La modification de la Charte d'Athènes est évidemment un travail délicat. L'adoption par l'Assemblée générale d'un texte amélioré constituerait certainement l'un des actes le plus important de ce Congrès. Seule une étude préalable en commission restreinte permettrait d'arriver à ce résultat.

Je propose au Président du Congrès de constituer une telle commission sous la présidence de M. P. Gazzola, Secrétaire général du Congrès, et coauteur de la communication consacrée à ce problème.²

Les articles de la Charte d'Athènes, de la Carta del Restauro, ainsi que les suggestions faites par les auteurs de la communication devraient être examinés d'une manière très approfondie et soumis à une large discussion. Peut-être trouvera-t-on que tous les problèmes n'ont pas été rencontrés par MM. Gazzola et Pane, e. g. les difficultés propres aux régions humides et industrielles où le remplacement constant des pierres originales des monuments par des matériaux de remplacement est, hélas, une pénible nécessité.

La question si actuelle de l'adaptation des églises, qui en Europe constituent un pourcentage écrasant des monuments légués par le passé, déborde aussi les conceptions des chartes actuelles. Par ailleurs, tout le monde ne s'accorde pas avec les principes consacrés à Athènes. M. C. Porter nous les rappelle par sa communication « *Principles guiding historical preservation and restoration work at Independence Hall, Philadelphia* ». L'auteur insiste sur la nécessité de faire des reconstitutions de monuments historiques disparus pour des raisons d'éducation populaire.

Les principes, il faut savoir les appliquer. L. Crema dans « *Modi e limiti del restauro monumentale* » et F. Rossi dans « *Limiti del restauro et unità figurativa del monumento* » insistent sur l'absolue nécessité d'une exécution délicate des travaux afin de conserver au monument le plein équilibre esthétique de ses éléments. Ceci est une question de techniques, sans doute, mais aussi d'art et de sensibilité.

Cette sensibilité, si nécessaire au restaurateur, qui a conduit l'architecte Janak à écrire « *qu'au dedans d'un monument, l'architecte devrait toujours se mouvoir sur la pointe des pieds* ».

La formation et l'éducation de l'architecte-restaurateur est un problème toujours discuté. C. Cecchi nous parlera des méthodes suivies à la Faculté d'architecture à l'Université de Rome.

La formation y est donnée en contact direct avec les grands problèmes actuels : urbanisation des centres monumentaux et restauration et revitalisation des monuments abandonnés ou d'occupation difficile.

Enfin, tous, au cours de nos travaux, nous faisons des expériences dont les résultats peuvent être utiles aux autres. Si certains de ces résultats sont communiqués dans les revues, où il faut souvent les chercher longtemps, la plupart se perdent. Personne n'a rien à gagner de cet état de choses. M. Horler propose de créer un système d'échanges de ces informations.

Cette proposition est heureuse et sera certainement accueillie par chacun d'entre nous. Le tout est de savoir comment cet échange pourrait s'organiser. Peut-être pourrait-on le rapprocher de la proposition faite par la délégation belge de créer une revue internationale de doctrine et de technique de la restauration des monuments. La Belgique est prête à faire un effort dans ce but, si d'autres pays veulent bien y collaborer.

J'ai essayé de rapporter ici, « *sine ira nec odio* », le contenu essentiel des communications qui ont été introduites auprès du Secrétariat du Congrès et qui concernent la matière traitée dans la première Section. Qu'on veuille bien me pardonner si, en traduisant certaines idées, je les ai involontairement trahies.

² On sait que les travaux de cette commission aboutiront à la rédaction, puis à l'adoption solennelle de la «Charte internationale sur la conservation des monuments historiques», dite «Charte de Venise».

SUMMARY

PREMISES TO THE CHARTER OF VENICE

Asked to write the general introductory report to the « International Conference on Restoration », which was held in Venice from 25 to 31 May 1964, Raymond Lemaire opened up a significant scientific debate, teeming with ideas that would lay the foundations of the now famous Charter of Venice. This is when he started to look back on a significant stage in his life which matches the evolution of ideas as regards heritage.

This is the general introductory report to the « International Conference on Restoration », which was held in Venice from 25 to 31 May 1964. Four themes were discussed in the 36 papers presented :

1. How to define the monument and its values ?

It is undeniably appropriate to clarify the notion of « monument », which has become a legal term in the laws aiming at conserving the buildings of the past. It is suggested among others that the concept of « monument » should be defined by data which might be spared the bias of thought and feelings fluctuations : the original work, the dimension of time, the evolution of its value, its surroundings and its symbolic value.

2. Mobility and today's society

The extension of culture to all classes of the population and the development of tourism undoubtedly account for the recognition of the social function of the monument.

3. The monument and its surroundings

Two issues are thoroughly discussed : the need to integrate contemporary architecture within its urban context and to preserve the active function of monuments in today's life.

4. The doctrine of conservation

The reports presented are the most innovative in this respect. In their project to modify the Charter of Athens of 1938, Piero Gazzola and Roberto Pane come forward with a whole range of fundamental ideas with reference to the Italian « Carta del Restauro ».

These will be examined in a select committee chaired by the Secretary General of the conference. the idea is put forward to establish an international body aiming at promoting ideas and information on the doctrine and the techniques of monument restoration.

OMOS UNA MIRADA HACIA ATRÁS Y UN VISTAZO HACIA DELANTE

RESUMEN

PRIMICIAS DE LA CARTA DE VENECIA

Encargado de presentar el informe general introductorio en el « Congreso Internacional de Restauración » que tuvo lugar en Venecia del 25 al 31 de mayo de 1964, Raymond Lemaire abrió así la vía para un gran debate científico. De ese encuentro de ideas surgieron los conceptos que cimentaron la ya célebre Carta de Venecia. Es el punto de partida de « la mirada hacia atrás » que dirige a una etapa determinante de su vida que pronto va a fundirse con la evolución de las ideas en materia de patrimonio.

Se trata del informe general introductorio del « Congreso Internacional de Restauración » que tuvo lugar en Venecia del 25 al 31 de mayo de 1964. Cuatro fueron los temas tratados en las 36 comunicaciones presentadas:

1. La definición de monumento y sus valores

Es incuestionablemente oportuno clarificar la noción de « monumento » que se convierte en un término con valor jurídico a través de las leyes tendentes a conservar los edificios del pasado. Se propone de forma destacada fijar el concepto de « monumento » mediante datos que escapen a las fluctuaciones del pensamiento y del sentimiento: la obra original, la dimensión del tiempo, la evolución de su valor, su entorno y su valor simbólico.

2. El movimiento y la sociedad de hoy en día

El desarrollo de la cultura en todas las capas de la población y la extensión del turismo se encuentran, sin duda alguna, en el origen del reconocimiento de la función social del monumento.

3. El monumento y su entorno

Las cuestiones relativas a la necesidad de integrar la arquitectura contemporánea en el contexto urbano y de salvaguardar el valor activo de los monumentos en la vida actual son ampliamente tratados.

4. La doctrina de la conservación.

Los informes presentados sobre este tema son los más innovadores. El proyecto conjunto de Piero Gazzola y Roberto Pane de modificación de la Carta de Atenas de 1938 se presenta en forma de una suma de reflexiones fundamentales en torno a la « Carta del Restauro » de Italia, las cuales serán examinadas en comisión restringida bajo la presidencia del Secretario General del Congreso. Se lanza también la idea de crear un órgano internacional de difusión de ideas e informaciones relativas a la doctrina y a las técnicas de la restauración de monumentos.